

CONCOURS PHOTO 2026

Article 1 : Objet

L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs organise un concours de photographies gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs, y compris les mineurs dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine qui se dérouleront les 19 et 20 septembre 2026 .

Article 2 : Organisateur

L'organisateur est L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs dont le siège social est situé mairie de POUILLY-LES-FEURS 42110, représenté par sa présidente, Sandrine VERGIAT

Article 3 : Thème du concours

Le thème général du concours est :« portes et fenêtres du patrimoine de Pouilly-lès-Feurs »au sens large.

Article 4 : Dates du concours

Le concours est ouvert jusqu'au samedi 29 août 2026, minuit.

Article 5 : Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, résidant ou en visite sur la commune de Pouilly-lès-Feurs et sans restriction d'âge.

La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

Le candidat au concours doit :

- Être l'auteur du ou des clichés proposés
- Être dépositaire du droit à l'image pour chacune des photos proposées
- Avoir l'autorisation des personnes potentiellement identifiables sur la ou les photos proposées
- Avoir renvoyé à l'association, la fiche d'inscription et de cession des droits d'utilisation complétée et signée (annexe I)
- Pour les participants mineurs, avoir une autorisation écrite de participation au concours de leurs parents ou tuteurs légaux

Article 6 : Modalités pratiques

Chaque participant présente 3 photographies au maximum.

Les photos doivent obligatoirement avoir été prises sur le périmètre de la commune de Pouilly-lès-Feurs, être non retouchées (les photomontages sont strictement interdits). La retouche doit se limiter à un léger recadrage et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, luminosité, contraste, colorimétrie etc.)

Seuls les formats PNG et JPEG sont autorisés.

Article 7 : Réception des photos

Lors de l'envoi, le participant devra indiquer dans le mail :

- Son nom, prénom, année de naissance et numéro de téléphone
- Le titre de la photo (Si un participant adresse 3 photographies, elles devront être numérotées)
- Le nom ou adresse du bâtiment où la photo a été prise

Les participants doivent faire parvenir leurs photos accompagnées de la fiche d'inscription sous format numérique uniquement à l'adresse mail : culturepatrimoineplf@gmail.com

La date limite de réception des photos est fixée au samedi 29 août 2026, minuit.

Article 8 : Sélection des photos

Le jury sera composé du bureau de l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs. Les meilleurs clichés seront sélectionnés pour une exposition diffusable pour les Journées Européennes du Patrimoine à Pouilly-lès-Feurs et pendant tout l'été 2026 dans une salle du prieuré.

Les critères de sélection seront :

- Respect du thème
- Respect de la localisation de la photo
- Originalité et sensibilité
- Qualités esthétiques et techniques.

Les photographies seront toutes anonymes lors du vote du jury.

Article 9 : Exclusions - Droit de regard

L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs se réserve le droit d'exclure du concours toutes les photos tendancieuses, contraires à la morale ou aux bonnes mœurs, ou simplement inadaptées, qui ne respecteraient pas les droits de propriété intellectuelle des tiers et l'ensemble des législations en vigueur, elles seront éliminées, sans recours possible.

Article 10 : Éthique environnementale

Les participants s'engagent à ne pas porter atteinte aux milieux naturels et aux espèces vivantes pour prendre les clichés.

Article 11 : Cession des droits d'utilisation

Pour la ou les photographies communiquées à l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs, il convient que le photographe déclare expressément en être l'auteur et donc titulaire des droits d'exploitation.

Si vos photos sont surveillées par un organisme de droit d'auteur, vous êtes priés de faire le nécessaire pour les prévenir, et nous remettre s'il y a lieu une licence nous accordant le droit d'utilisation sans contrepartie.

Les participants autorisent l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs à utiliser les photographies à des fins de communication, dans un cadre non commercial, dans le respect de la propriété artistique, sans aucune forme de rémunération et de permission.

Ainsi, les participants cèdent tous droits d'utilisation à l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs.

En retour, l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs s'engage à :

- Ne pratiquer aucune exploitation des clichés en dehors de celle relative à la promotion du territoire
- Ne faire aucune utilisation commerciale des clichés
- À respecter le droit d'auteur et à mentionner les auteurs à chaque utilisation dans les crédits photos

Article 12 : Responsabilité de l'organisateur

L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs ne pourra être tenue pour responsable de tous problèmes liés au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, de problèmes informatiques, technologiques ou de tout autre nature.

L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs décline toute responsabilité face à l'usurpation de photographie.

L'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs se réserve le droit d'annuler le concours.

Article 13 : Droits d'accès et de rectification

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription servent exclusivement à ce concours photos.

Annexe 1 : Fiche de participation

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Adresse mail :@.....

Téléphone:.....

Je participe au concours photo 2026 organisé par l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs :

Moins de 18 ans avec une autorisation parentale

J'ai lu et j'approuve le règlement du concours.

J'envoie : Un cliché Deux clichés Trois clichés

Je confirme être le propriétaire du ou des clichés.

Je confirme avoir l'autorisation des personnes potentiellement identifiables sur la ou les photos proposées.

J'ai bien noté que si un de mes clichés est sélectionné, je cède tous droits d'utilisation à l'association Culture et patrimoine de Pouilly-lès-Feurs, tel que mentionné dans le règlement.

.